

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 1^{er} octobre 2013 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

Absente non excusée : Mme SUTTER.

Secrétaire de séance : Ph. PREAU.

☆☆☆

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Scrutins en 2014 :

- Elections municipales les dimanches 23 et 30 mars 2014
- Elections européennes le dimanche 25 mai 2014.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur PECHENOT propose quelques modifications à apporter au budget primitif pour compléter certains chapitres dont les crédits sont insuffisants. Le conseil municipal approuve des crédits supplémentaires à hauteur de 7 000 €, tant en recettes qu'en dépenses, à la section de fonctionnement, ainsi que 15 900 € de virements de crédits de compte à compte en dépenses d'investissement.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURES

Dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion du service de collecte des eaux usées, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une commission spécifique compétente pour l'ouverture des candidatures puis des offres, et pour formuler un avis sur ces offres. Le CGCT dispose que les membres de cette commission (3 titulaires et 3 suppléants), présidée par le Maire, doivent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et qu'il appartient au conseil municipal de fixer les modalités de dépôt des listes de candidatures. Le conseil municipal décide des modalités et accepte que les listes soient déposées auprès du Maire avant la fin de la séance, au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Conformément à la délibération précédente, une liste de 6 candidats (3 titulaires et 3 suppléants) a été déposée. Le conseil municipal décide de procéder à l'élection de la commission qui donne les résultats suivants :

Titulaires : E. CHANUT, C. PECHENOT, S. VIGNOL

Suppléants : P. MADELENAT, V. GIABBANI, M.C. BARON.

VENTE DE BOIS SUR PIED

La commune est propriétaire de deux parcelles de bois au lieudit « Le Dessous des Bordes », lesquelles contiennent des chênes à abattre. Une société d'exploitation forestière a estimé leur valeur à 8 200 €, le bois de chauffage restant à la commune. Il sera proposé à la vente aux habitants de Perrigny dans le prochain bulletin municipal. Adopté par le conseil municipal.

REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Un habitant de Perrigny, contraint d'annuler la réservation de la salle polyvalente pour les 7 et 8 juin 2014, demande le remboursement de l'acompte versé le 14 mars 2013. Cette requête étant conforme à l'article 5 du règlement de location, le conseil municipal l'accepte.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2013/27 du 25/07/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison située dans le hameau des Bréandes.
- N° 2013/28 du 31 juillet 2013 : Dépôt de consignation d'une somme de 2 700 € représentant les 15 % de l'évaluation domaniale de la parcelle située au lieudit « Les Champs des Arènes » sur laquelle la commune a exercé son droit de préemption urbain.
- N° 2013/29 du 02/08/2013 : Avenant 1 au lot n° 8 -Electricité- du marché de rénovation des anciens ateliers, afin de reprendre l'alimentation électrique du préau de l'école, pour une plus-value de 238,20 € HT.
- N° 2013/30 du 30/08/2013 : Vente de 15 stères de bois de chauffage.
- N° 2013/31 du 05/09/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison située dans le village.
- N° 2013/32 du 05/09/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison située dans le hameau des Bréandes.
- N° 2013/33 du 12/09/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain nu situé au lieudit « Le Champs des Arènes » dans la zone d'activités des Bréandes.
- N° 2013/34 du 20/09/2013 : Avenant au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » pour relèvement du taux de cotisation à 2,06 % au 01/01/2014.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADJOINT POUR UN ACHAT DE TERRAIN

Par délibération du 25 février 2013, décision a été prise d'acquérir une parcelle de bois de 21 ares. Le conseil municipal autorise Monsieur PECHENOT, premier adjoint, à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cet achat.

RAPPORTS ANNUELS DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS POUR 2012

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels 2012 sur la qualité et le prix des services publics de la Communauté de l'Auxerrois suivants :

- Elimination des déchets ménagers et assimilés,
- Distribution de l'eau potable,
- Assainissement non collectif,
- Transports urbains et transport à la demande.

Ces rapports sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

AFFAIRES DIVERSES :

- Aménagement Côte de Bréandes - Convention de servitude de passage pour extension Gaz : Cette convention porte sur une partie du linéaire de la canalisation gaz correspondant à une amorce de voie dans le giratoire qui sera prochainement

réalisé. A l'issue des travaux, cette partie sera intégrée dans le domaine public de la Commune.

- Rythmes scolaires : Monsieur le Maire évoque le calendrier reçu des services de l'Education Nationale pour l'application de la réforme à la rentrée 2014, calendrier qui impose de présenter le projet, pour les écoles de Perrigny, au conseil d'école avant la mi-novembre 2013. Ce délai est très court et ne permet pas de tenir compte du retour d'expérience des communes qui ont appliqué la réforme à la dernière rentrée. Il évoque également des difficultés pour caler des nouveaux horaires en tenant compte des récréations et des activités péri-scolaires, mais aussi pour la disponibilité de locaux et de personnels suffisants. Le dossier sera étudié prochainement en conseil d'école.
- Enquête publique pour installation classée : Une enquête publique se déroulera en mairie de MONETEAU du 21 octobre au 18 novembre 2013 concernant l'exploitation de la station-service TOTAL située au « Pont de Pierre ».
- Frais d'avocat : Les honoraires dus à Maître PRINTZ, avocat au Barreau d'AUXERRE, concernant le recours engagé au tribunal administratif de DIJON par un ancien employé, s'élèvent à 1 950 €.
- Vide-grenier du P.A.D. : Monsieur le Maire évoque les différents échanges de courrier entre l'association organisatrice du dernier vide grenier (le PAD) et le propriétaire restaurateur du Petit Perrigny.
- Société de Chasse de Perrigny : L'assemblée générale s'est tenue le 6 septembre. L'ouverture de la chasse a eu lieu le dimanche 15 septembre, jour du Duathlon. Un arrangement a été convenu entre les chasseurs et l'association Souris à la Vie. Un nouveau président a été élu : Monsieur Patrick MOREL.
- Association « Les Minipouss » : L'assemblée générale s'est tenue le 17 septembre. Une modification des statuts a été votée afin de permettre aux assistantes familiales d'adhérer à l'association. La bourse puériculture du dimanche 22 septembre a été un franc succès. Un nouveau bureau a été élu :
Présidente : Francine DELESSART Trésorière : Laure LAMIEL
Secrétaire : Vanessa KAUTZMANN.
- Congrès des Maires : Le congrès des Maires aura lieu à PARIS du 19 au 21 novembre 2013. Les élus qui souhaitent y participer doivent se manifester rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.